

**À l'attention de Madame Valérie LESCRENIER
Vice-présidente et Ministre de l'Enfance
Place Surllet de Chokier 15-17
1000 Bruxelles**

Sauvez les Services d'accueil d'enfants malades (SAEMD) Et si nous réfléchissions ensemble à cette réforme ?

Madame la Vice-présidente,
Madame la Ministre,
Madame Valérie Lescrenier,

Le secteur des Services d'Accueil d'Enfants Malades à Domicile traverse des difficultés majeures qui compromettent son avenir. Malgré son rôle essentiel pour les familles, il souffre d'un manque de visibilité auprès de l'Office de la Naissance et de l'Enfance et d'une reconnaissance insuffisante au sein de la société.

Actuellement, il n'existe aucune cartographie officielle répertoriant ces services, ce qui nuit à leur légitimité. De plus, une étude de la Ligue des familles révèle que seuls 6% des parents ont recours aux SAEMD, alors que 27% expriment le souhait de pouvoir en bénéficier, un décalage largement dû à un manque de publicité et de connaissance autour de ces services.

Cette méconnaissance, combinée à une absence de reconnaissance politique et de financement public suffisant, place le secteur dans une situation critique, avec des associations luttant pour survivre face à la conjoncture économique actuelle. Certains services ont même dû fermer leurs portes.

En outre, l'accès aux SAEMD est inégal, souvent conditionné par des critères géographiques ou l'affiliation à une mutualité, et ne bénéficie pas d'un cadre juridique unifié. Cette hétérogénéité, bien que pouvant être une force, ne peut être exploitée pleinement sans une réglementation claire et partagée par tous les acteurs du secteur. Il est impératif que tous les services respectent un code de qualité commun, garantissant ainsi une prise en charge équitable pour tous les enfants.

C'est dans ce contexte alarmant que les fédérations et leurs services de garde d'enfants malades à domicile ont interpellé les différents ministres à la veille des élections, lançant un appel urgent pour alerter sur les difficultés qui menacent leur existence. Sans action immédiate, le secteur se retrouvera dans une impasse, avec des conséquences désastreuses pour les familles et les professionnels.

Nous souhaitons tout de même exprimer notre satisfaction quant à la reconnaissance du secteur des SAEMD dans la Déclaration de Politique Communautaire. Les gouvernements ont manifesté leur volonté d'avancer vers une réforme du cadre juridique afin de soutenir les services existants et de mobiliser les ressources nécessaires. Ces initiatives, telles que l'élaboration d'une cartographie complète des services et la mise en place d'une campagne de promotion, sont cruciales pour accroître la visibilité et la coordination du secteur. Ces actions contribueront à sensibiliser le grand public à l'importance des SAEMD et à garantir leur accessibilité à toutes les familles.

Il est toutefois indispensable que cette réforme soit accompagnée d'un soutien structurel fort pour garantir la pérennité et l'efficacité des SAEMD. Cela implique d'imposer une autorisation préalable de l'ONE pour tous les services, afin d'assurer un cadre sécurisé pour les enfants et rassurant pour les parents. Actuellement, seuls 16 certains services sont agréés et subventionnés par l'ONE, laissant de nombreux autres fonctionner sans contrôle ni accompagnement, ce qui compromet la qualité de la

gestion administrative et opérationnelle.

Enfin, il est essentiel de rappeler que, grâce à leur spécificité, les SAEMD répondent à des besoins imprévus qui ne peuvent être anticipés. Cependant, la surcharge de travail auxquels ils sont confrontés impactent l'efficacité de ces services. C'est pourquoi une réforme juridique, accompagnée de moyens financiers ambitieux, est nécessaire pour permettre aux SAEMD de continuer à répondre aux demandes des parents tout en assurant un service de qualité pour les enfants malades.

Pour conclure, nous tenions à vous informer que les fédérations et leurs Services d'Accueil d'Enfants Malades à Domicile travaillent depuis plusieurs mois en étroite collaboration au sein de groupes de travail politique et technique. L'objectif de ces échanges est de réfléchir ensemble à une réforme cohérente et adaptée aux réalités du secteur. Cette démarche est cruciale non seulement pour renforcer l'efficacité des services, mais aussi pour garantir qu'une réforme véritablement inclusive voit le jour, en prenant en compte les besoins et spécificités de chaque acteur du secteur.

Nous tenons également à insister sur l'importance des discussions en cours et demandons à la ministre de veiller à ce que les fédérations soient consultées et pleinement impliquées tout au long du processus de réforme.

Veillez agréer, Madame la Vice-présidente, Madame la Ministre, Madame Valérie LESCRENIER, l'expression de notre haute considération.

Pour les fédérations :

The logo for CODEF consists of the letters 'CODEF' in a bold, blue, sans-serif font. To the left of the letters are three vertical bars of varying heights and colors (yellow, green, and blue).The logo for 'AIDE & SOINS A DOMICILE' features a green house icon with a white star inside. To the right of the icon, the text 'AIDE & SOINS A DOMICILE' is written in blue, with 'AIDE & SOINS' on the top line and 'A DOMICILE' on the bottom line. Below the main text, there is a smaller line of text: 'Partenaire Mutualité chrétienne'.The logo for 'Fife' is written in a stylized, red, cursive font. The letters 'i' and 'e' have small black dots above them.The logo for 'vie féminine' features a stylized purple female symbol (a circle with a vertical line and a horizontal line). Below the symbol, the text 'vie féminine' is written in a small, purple, sans-serif font.The logo for 'UNESSA' features a colorful, abstract design of three curved lines in red, yellow, and blue, resembling a stylized 'U' or a smile. Below the design, the text 'UNESSA' is written in a blue, sans-serif font.